

# Rapport d'activité 2024



# Sommaire

Quoi de neuf en 2024 ? .....	3
Fréquentation de la permanence .....	4
Pays d'origine .....	4
Age lors de la première rencontre.....	5
Scolarité, scolarisation .....	6
... en dehors des permanences.....	7
... activités de loisir .....	8
Démarches administratives et juridiques .....	9
1. Démarches consulaires .....	9
2. Démarches précontentieuses et administratives .....	9
3. Démarches préfectorales .....	10
3. Recours juridictionnels .....	12
Prise en charge de la santé .....	14
Mise à l'abri, hébergement, logements .....	15
Personnel éducatif et stagiaires .....	17
Recrutement d'un travailleur social .....	17
Stagiaires .....	18
Partenariats.....	18
Remerciements .....	20

## Quoi de neuf en 2024 ?

Nos efforts pour structurer l'hébergement des jeunes nous ont amenés à déposer deux demandes d'aide qui ont été acceptées. Une première, par la Fondation RIACE, pour la location d'un appartement et l'entretien général de quelques jeunes, quel que soit leur âge, mais à condition que la prise en charge soit générale : logement et alimentation, aide administrative. La deuxième, par la Fondation de France, sur un legs pour l'enfance, nous permet de louer un deuxième appartement, destiné à des mineurs en attente de recours auprès du juge pour enfants. Cette subvention comprend l'embauche de personnel d'encadrement, indispensable s'agissant de soutien à des mineurs. Nous verrons plus loin les difficultés que nous avons rencontrées, mais aussi les résultats très positifs de cette nouvelle organisation.

Grande nouvelle enfin, nous réintégrons les locaux du Secours Catholique rue Farges. Ouf ! Des travaux commençaient à Yeobi... Nous bénéficions de nouveau de locaux bien adaptés et d'un petit bureau. La taille du local permet l'installation de plusieurs groupes bien séparés, ce qui est beaucoup plus confortable, et la localisation derrière la gare est très pratique pour les jeunes qui viennent quel que soit leur lieu d'habitation puisque toutes les lignes de tram s'y arrêtent.

La fréquentation de la permanence revient au niveau de 2022, autour de 700 visites pour 98 permanences. Nous recevons toujours des jeunes exclus par le département dès le premier entretien, ou hébergés dans les différentes structures lorsqu'ils rencontrent des difficultés : mise à l'abri qui se termine par une exclusion ou qui dure trop longtemps sans jugement d'assistance éducative, problèmes de documents d'identité, de scolarisation ou de titre de séjour, exclusion de leur hébergement. C'est notre quotidien...

### **Comme les années précédentes nous avons maintenu les actions suivantes :**

- alphabétisation, cours de français et de maths en vue d'une rescolarisation la plus rapide possible ou de la signature d'un apprentissage, contacts avec les établissements scolaires.
- reconstitution de l'état-civil, recherche de documents d'identité en lien avec les familles, puis contact avec consulats et ambassades pour obtenir cartes consulaires et passeports
- accompagnement dans les galères administratives et juridiques en lien avec les avocats : saisine du juge des enfants, dépôt de dossier de demande de régularisation, recours au tribunal administratif, appels divers auprès des juridictions ad hoc, jusqu'à la cour de cassation
- soutien aux jeunes exclus des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance : mise à abri, suivi des droits à la santé, scolarisation, prise en charge de la vie quotidienne... Leurs besoins sont énormes et les chantiers ne manquent pas !
- conseil aux éducateurs qui nous sollicitent lorsqu'ils sont dans des impasses éducatives ou qu'ils sont démunis quant aux réponses qu'ils peuvent apporter aux jeunes qu'ils accompagnent.

# Fréquentation de la permanence

Durant l'année 2024 nous avons tenu 98 permanences et eu 689 visites. On peut noter une légère hausse de la fréquentation par rapport à 2023 (620 visites) sans toutefois rattraper le niveau de 2022 (925 visites).

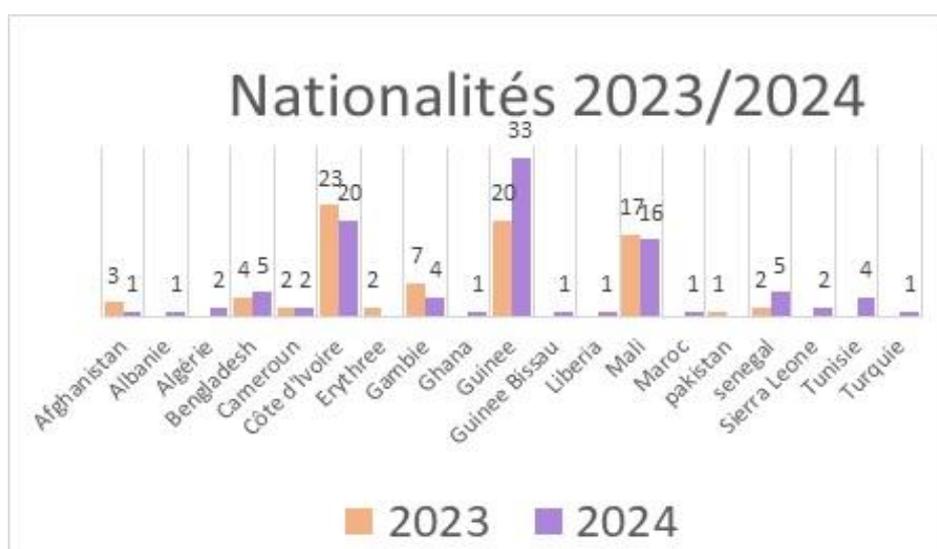
Lors de ces permanences, sont venus nous rencontrer 102 jeunes (99 garçons et 3 filles), dont 57 nouveaux. Quelques jeunes sont également passés sans être inscrits.

La fréquentation a été très variable en fonction des périodes : entre un seul jeune présent jusqu'à un maximum de 15, avec donc une moyenne de 7 jeunes par permanence.

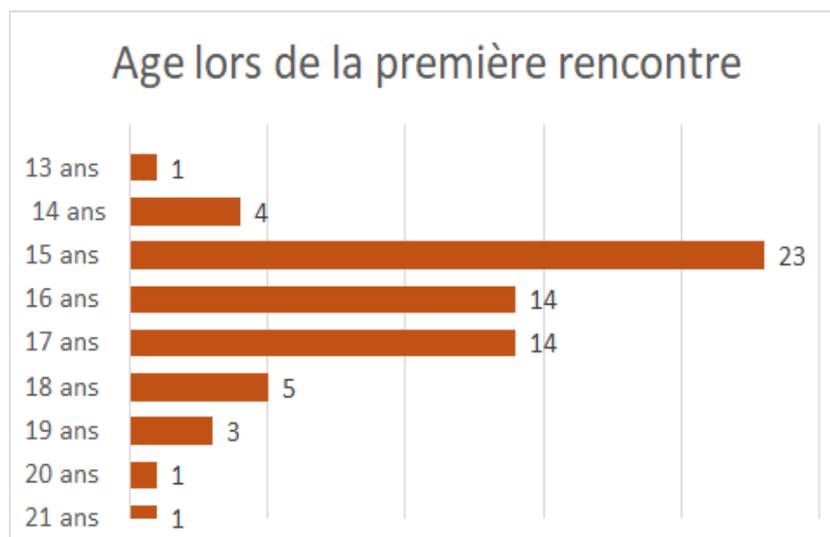
## Pays d'origine



Peu de nouveauté, avec toujours le même trio de tête, Guinée, Cote d'Ivoire, Mali



## Age lors de la première rencontre



La majorité des jeunes que nous accompagnons ont entre 15 et 17 ans. Pour ceux qui approchent de leurs 18 ans, le temps est compté : ils doivent rapidement remplir de nombreuses conditions avant de pouvoir demander un titre de séjour. Parmi les démarches à effectuer, il leur faut justifier d'au moins six mois de scolarité qualifiante, obtenir un passeport ou, à défaut, une carte consulaire, et rassembler divers justificatifs attestant de leur présence et de leur activité en France. L'ensemble de ces procédures représente une source importante de stress, surtout pour ceux qui maîtrisent mal le français. Beaucoup s'inquiètent particulièrement de l'exigence du niveau A2 en français, qu'ils n'ont souvent pas encore atteint.

Pour les plus jeunes, même ceux soumis à l'obligation scolaire, l'accès à la scolarité se révèle de plus en plus complexe. Tant qu'ils n'ont pas obtenu une ordonnance de placement provisoire (OPP) – c'est-à-dire la reconnaissance de leur minorité par le juge des enfants – l'Aide Sociale à l'Enfance n'intervient pas. De leur côté, les établissements scolaires sont souvent saturés, ce qui peut laisser ces jeunes sans solution éducative pendant de longs mois. Après 16 ans, la situation reste délicate, soit à cause d'un niveau scolaire insuffisant, soit en raison de vérifications policières sur leurs papiers d'identité. Ces enquêtes, menées par la police aux frontières, prennent plusieurs mois, et le traitement du dossier par le procureur s'ajoute à ce délai. Or, ce laps de temps est crucial pour des jeunes fraîchement arrivés en France, qui parfois ne savent ni lire ni écrire et parlent à peine la langue.

Heureusement, certains dispositifs comme la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire dans les lycées professionnels leur offrent encore des opportunités de formation. La scolarité reste d'ailleurs la première raison pour laquelle ces jeunes viennent à nos permanences. Beaucoup sollicitent également notre aide pour prendre rendez-vous au consulat afin d'obtenir une carte consulaire ou un passeport, démarches pour lesquelles ils ne reçoivent pas toujours le soutien de leurs éducateurs, surtout en cas d'enquête sur leurs documents. Enfin, la demande d'hébergement est également très forte, mais il reste difficile de trouver des solutions adaptées à tous.

# Scolarité, scolarisation

2024 : Françoise et Francine sont toujours là à chaque permanence pour travailler le français, en apprentissage total ou en perfectionnement, avec les jeunes qui rejoignent l'association. Elles sont secondées de temps à autre une fois par semaine en mathématiques par Nathalie quand les tâches « administratives » ne l'accaparent pas trop et à partir d'octobre par Loreena, une fois par semaine à cause de ses études à mener (elle prend alors en charge le FLE avec Francine) et par Philippe qui fait travailler lecture et compréhension lorsque son métier lui laisse quelque liberté.

Que ce soit à Plan Cabanes ou, à partir de septembre, dans les locaux du Secours Catholique, nous avons toujours, par souci d'efficacité, maintenu la répartition en deux groupes. D'ailleurs, le changement de lieu a vraiment facilité les choses puisque nous disposons maintenant, pendant les permanences, de deux salles distinctes, ce qui favorise davantage la concentration. Le premier groupe rassemble les jeunes qui ne sont pas du tout ou très peu allés à l'école dans leur pays d'origine, qu'ils soient francophones ou non. Le deuxième réunit tous les autres jeunes, le plus souvent francophones, de niveaux très divers puisqu'on y trouve des jeunes du niveau CE1 au niveau Collège et même, comme en décembre, un jeune ayant quitté son pays alors qu'il allait y rentrer en terminale. Comme les années précédentes, il est essentiel de ne pas trop surcharger le premier groupe pour y favoriser davantage l'expression orale et l'apprentissage de l'écriture alors que le second se focalise, vu son hétérogénéité, sur un enseignement obligatoirement individualisé et souvent écrit.

La présence des jeunes à l'association est toujours irrégulière comme l'année dernière : certains viennent à chaque séance sur des périodes longues le temps qu'on leur trouve une scolarité officielle (collège, MLDS, CAP ou Prépa Apprentissage), d'autres nous rejoignent juste pour quelques cours soit parce qu'ils sont réellement scolarisés par le département, et tant mieux pour eux, soit parce qu'ils partent en milieu professionnel, tant mieux également, soit parce qu'ils changent de ville au gré des décisions administratives, difficilement compréhensibles car jamais expliquées auprès d'eux. Certains, refusés par le Département dès leur arrivée sans réelle évaluation et sans aucune mise à l'abri, disparaissent très vite après deux ou trois matinées passées avec nous et c'est toujours inquiétant. D'autres ont le courage d'attendre et de venir très assidument aux permanences scolaires malgré leurs conditions de vie très précaires, c'est le cas de A. ou de D. qui, tout en dormant dehors chaque nuit à leur arrivée sur Montpellier, n'ont jamais manqué les cours. Heureusement pour eux, Majie n'a rien lâché et a pu les mettre à l'abri.

Nos objectifs ne changent pas : en premier lieu, il s'agit de satisfaire la soif d'apprendre de ces jeunes qui souhaitent tellement aller à l'école et apprendre un métier pour les aider à mieux trouver une place en milieu scolaire ou professionnel. Il s'agit ensuite pour nous de les aider dans leur apprentissage de

la langue française et dans leur découverte du quotidien pour mieux comprendre et s'appropriier les codes de ce pays qui les fait rêver. Il faut aussi les écouter, - c'est tout aussi essentiel - , voire les orienter, si nécessaire, vers un professionnel, quand ils se livrent sur leur parcours, sur leur vécu, sur leurs angoisses devant la difficulté et la durée des démarches qui leur semblent n'aboutir jamais. Francine a ainsi accompagné la jeune M. à divers rendez-vous médicaux nécessités par son état de santé à son arrivée à Montpellier et par ses confidences pendant les cours du mardi et du jeudi.



## La scolarisation se poursuit aussi en dehors de nos permanences fixes...

Cela passe, comme chaque année, par l'inscription des jeunes refusés par le département à la Médiathèque Garcia Lorca où Francine les accompagne régulièrement pour les soutenir et où l'accueil est toujours bienveillant et chaleureux, ce qui leur permet également de trouver de longs temps de pause régénérants surtout lorsqu'ils sont encore à la rue. En outre, il faut les accompagner à l'Espace Senghor pour les tests de positionnement scolaire, à leurs rendez-vous au CIO, à leur inscription en CAP en Lycée ou en CFA ou à la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire. Ces jeunes ne délaissent pas les permanences scolaires, ils y reviennent de temps en temps nous demander de l'aide pour les cours qu'ils ne comprennent pas toujours ou qu'ils veulent approfondir. D'ailleurs, Françoise suit toujours, à l'extérieur de la permanence, toutes les semaines, R. qui travaille maintenant depuis plusieurs années dans un restaurant et qui veut améliorer encore et toujours son français (il a ainsi cette année passé et réussi l'examen du TEF niveau A2 et se prépare désormais au niveau B1). Même chose pour I. qui passe son CAP de Logistique en CFA et se heurte à de grandes difficultés nécessitant beaucoup de travail de sa part, pour lequel la rencontre avec une partie de l'équipe pédagogique et administrative en mai et juin a permis d'éclairer son parcours chaotique et d'aplanir les tensions.

Depuis septembre, A. , apprenti en seconde année de CAP, a demandé à Françoise de l'aider deux heures hebdomadaires à reprendre les cours qui lui posent problème, quelle que soit la matière mais essentiellement les maths et la physique. L'a rejoint aussi dans cette demande d'aide A. qui se retrouve en CAP en cours d'anglais alors qu'il n'en a jamais fait de sa vie. Tous ces jeunes ne peuvent pas venir à Majie le mardi et le vendredi du fait de leurs activités scolaires ou professionnelles et toute aide extérieure les rassure et les reconforte.

## ..ainsi que par des activités de loisirs

L'association essaie aussi d'ouvrir les jeunes à d'autres formes de culture ou d'activités : en mai, c'est la Grande Parade Météque, comme chaque année ; en juillet et en août, nous avons organisé, pour des jeunes bénéficiant de la Carte Eté Jeunes, une matinée à la Piscine Olympique, une autre à Planet Ocean et au Planétarium, en septembre, toujours avec la carte, une matinée à la librairie Gibert mais aussi dans les librairies L'Opuscule, Azimuts et La Géosphère pour se choisir deux ou trois livres gratuits chacun. Une quinzaine de jeunes en tout ont pu bénéficier de cette carte et en ont aussi profité, seuls ou en petits groupes de copains, pour des séances de cinéma, pour du bowling, ou pour un match de foot, moyen évident d'adoucir le quotidien et de découvrir d'autres univers.



Ce pôle « scolarité » de Majie se révèle donc rassurant pour nous qui constatons au fil du temps les progrès évidents de ceux qui découvrent notre langue (comment ne pas penser à la jeune M. qui fait la fierté de Francine ? arrivée chez nous sans la moindre connaissance de lecture et d'écriture, elle est maintenant capable, après quelques mois, de déchiffrer de petits textes et d'écrire des phrases) et les efforts de ceux qui, entrant en CAP ou en Apprentissage, s'en sortent honorablement, félicités le plus souvent par leurs enseignants pour leur bonne volonté et leur sérieux malgré les difficultés ressenties.

# Démarches administratives et juridiques

## 1. Démarches consulaires

La préoccupation de justifier de leur identité est de plus en plus prégnante chez tous les jeunes qui viennent nous consulter dans la mesure où ils comprennent très vite, une fois sur le territoire français, que faute de documents d'identité solides, ils s'exposent à un refus de prise en charge par le département, dès leur arrivée ou après enquête de la police aux frontières, qui est très longue et très souvent défavorable.

Que les jeunes soient mis à l'abri par l'ASE ou pas, beaucoup de nos consultations sont donc consacrées à expliquer à chacun la nature des documents exacts qu'il devra se faire expédier par sa famille en fonction de sa situation de naissance et sa nationalité, pour pouvoir au moins confirmer leur identité par l'obtention d'un passeport.

Comme les années précédentes, l'association a pu finalement diriger en 2024 une dizaine de jeunes vers leurs consulats respectifs (essentiellement Guinée, Cote d'Ivoire, Mali) afin d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention ou au renouvellement de leurs cartes consulaires ou à l'obtention d'un premier passeport ou de son renouvellement.

A déplorer toujours : la quasi impossibilité de communiquer avec ces consulats qui ne répondent pas ou invitent à la patience, sans que l'on puisse savoir quelles sont les raisons qui peuvent justifier l'absence de résultat ; certains jeunes étant conduits ainsi à représenter de nouvelles demandes en s'acquittant à nouveau des frais de voyage et des taxes à payer, parfois sans plus de résultat ni d'informations pour autant.

## 2. Démarches précontentieuses et administratives :

Nous n'avons toujours pas pu nouer de relations directes avec l'Aide Sociale à l'Enfance qui se refuse toujours à communiquer avec nous via un canal officiel : nous ne sommes pas reconnus comme des interlocuteurs valables mais plutôt comme des fauteurs de troubles dans leur gestion des MNA. Ce refus s'étend aux jeunes, puisqu'ils leur interdisent de nous fréquenter sous peine de « représailles » ou autres menaces à peine larvées.

Pour autant, les contacts noués au niveau des éducateurs du département, en dépit d'un turnover très important, se sont renforcés pour certains d'entre eux, parfois sous couvert d'anonymat. Une communication relativement opérationnelle a pu s'instaurer avec eux sur les questions de santé, de

démarches consulaires qu'ils reprennent à leur compte quand nous les avons initiées ; hélas beaucoup plus rarement sur les questions de scolarité où ils sont expressément empêchés par les consignes reçues.

Nous avons constaté néanmoins que certaines de nos interpellations officielles restées sans réponse sur des cas particuliers, certes en général relayées ou appuyées par des avocats, permettent toutefois à quelques jeunes d'échapper à l'exclusion ou en retardent momentanément la date.

A l'inverse, nous avons observé avec colère au cours de l'année 2024 l'envoi de jeunes en préfecture à l'âge de 18 ans sans aucun des prérequis pour y avoir la moindre chance d'y obtenir un titre de séjour, mais à l'inverse et à l'évidence une OQTF. Dans de tels cas, l'absence de communication concertée avec l'ASE, même si elle est voulue, se révèle très culpabilisante pour nos bénévoles qui, de bonne foi et malgré eux, ont l'impression de ne pas avoir tout tenté pour « prévenir au lieu de guérir ».

En droit du travail : Un bon nombre des jeunes que nous accompagnons se retrouvent en situation d'apprentissage en alternance, ou après la fin de l'apprentissage en situation de travail. Il est manifeste qu'en dépit de la régularité de leur situation administrative, un certain nombre d'employeurs se révèlent peu scrupuleux face à une population considérée comme vulnérable et peu encline à faire valoir ses droits (absence de mutuelle d'entreprise, horaires excessifs, surcharge de travail, non-paiement de partie des salaires, défaillance d'entreprise, rupture conventionnelle, accident du travail et IJSS, dégât des eaux et privation de travail, etc.).

Nous avons, en 2024, constaté un besoin accru de conseils et informations en droit du travail auquel nous avons fait face jusqu'à présent en renseignant le jeune concerné sur la loi pour qu'il gère lui-même sa problématique, en contactant les employeurs quand le jeune est d'accord, en écrivant pour lui s'il le souhaite, en le dirigeant vers la DREETS, ou vers des avocats spécialisés, plus récemment en dirigeant certains vers des réunions syndicales qui commencent tout juste à s'organiser sur Montpellier notamment dans le cadre des EGM (Etats Généraux des Migrations) dont nous faisons partie. Ces récriminations en droit du travail, qui se font de plus en plus nombreuses, vont vraisemblablement supposer de notre part une vigilance accrue à l'avenir.

Pour les déclarations d'impôts : l'année 2024 a été pour beaucoup de jeunes suivis par l'association l'année de leur première déclaration fiscale, donc à faire sur support papier, avant de se voir attribuer un numéro fiscal et de pouvoir créer un compte en ligne. Pour quelques uns, il a fallu créer des espaces personnels, apprendre à s'en servir, apprendre comment vérifier les déclarations automatiques, comment rectifier le cas échéant (particulièrement pour bénéficier de l'exonération fiscale des apprentis si cela paraissait judicieux, etc.). Là encore, les aspects éducatif et pédagogique qui

entourent cette démarche annuelle et peu habituelle se sont révélés très importants et ont nécessité un investissement réel en temps passé.

### 3. Démarches préfectorales

L'année 2024 a été marquée par de nombreux changements, difficiles à appréhender par les jeunes et par les associations. Tout d'abord l'entrée en vigueur de la Loi dite « Darmanin » de janvier 2024. Nous avons espéré que la promesse de régularisation par le travail dans les métiers en tension allait faciliter les régularisations de nombreux jeunes travaillant illégalement dans des métiers en tension, mais elle s'est révélée en pratique totalement chimérique et vide de sens, en dépit de son rabâchage médiatique.

Une autre conséquence déprimante de cette loi, à intégrer dans nos réflexions avec les jeunes, a été l'allongement du caractère exécutable des OQTF, passé de 1 an à 3 ans, donc rétroagissant sur tous les dossiers avec une OQTF postérieures à janvier 2021. Cela a affecté de plein fouet 4 jeunes, connus lorsqu'ils étaient mineurs, devenus majeurs depuis et diplômés dans l'intervalle, mais privés néanmoins de toute possibilité de demander une régularisation avant l'expiration de ces 3 ans.

Parallèlement, la préfecture de Montpellier a modifié son site et le mode de prise de rendez-vous en créant une plate-forme « Démarches simplifiées » pour les personnes en situation régulière et une plate-forme « Anef » pour des catégories spécifiques (dont une pour les jeunes placés à l'ASE avant l'âge de 16 ans qui peuvent prétendre alors à un titre de séjour Vie Privée et Familiale). Il a fallu donc fallo appréhender ces nouvelles pratiques où le rendez-vous est octroyé par mail en pièce jointe après avoir rempli la demande en ligne. Ce nouveau procédé est toutefois resté inaccessible à la plupart des jeunes, soit parce qu'ils ne possèdent pas d'ordinateur, parce qu'ils ne savent pas s'en servir ou comprennent mal ce qui est attendu d'eux.

Cette dématérialisation générale a toutefois eu le mérite pour les « réguliers » de permettre l'obtention plus facile d'un rendez-vous en préfecture. Elle ne s'est pas faite toutefois sans bugs répétés, notamment sur la plate-forme « ANEF » (peu courante pour nous) ou sur la plate-forme « Démarches simplifiée » qui clôture parfois des demandes sous des prétextes erronés, ce qui provoque de facto la clôture systématique de la messagerie préfectorale. Le jeune se retrouve alors totalement démuné pour communiquer plus avant avec la préfecture. A défaut de solution trouvée, nous pouvons compter également sur notre partenaire RESF qui, dans le cadre de 2 ou 3 rendez-vous annuels avec les services préfectoraux, nous aide à présenter quelques dossiers qui nous préoccupent et parfois à les débloquer.

Les problèmes relatifs à l'obtention, à l'initiative des employeurs, d'une autorisation de travail par internet sur la plateforme nationale nous ont également beaucoup mobilisés en 2024, cette pratique

n'étant pas connue de la plupart des employeurs qui se contentaient jusque là de considérer que le titre de séjour « autorisait à travailler » et suffisait donc à être en règle. La préfecture, consultée, étant elle-même très floue sur la nécessité de cette autorisation (CDI bien sur, mais aussi CDD - de 3 mois ? intérim ?), il a fallu donc renseigner les jeunes et leurs employeurs à ce sujet au cas par cas, le délai d'obtention de cette autorisation étant lui-même très variable et l'information requise pour le jeune en préfecture uniquement à disposition de l'employeur.

#### 4. Recours juridictionnels

Nous avons en 2024 appliqué la seule véritable réponse juridictionnelle opérante que nous avons expérimentée au cours des années passées, à savoir la saisine du juge des enfants au titre de l'assistance éducative aux fins d'obtenir une Ordonnance de placement provisoire auprès de l'ASE.

Il semble que suite à une action collective d'avocats au cours de l'année 2024, un juge ait été remplacé et que le délai d'attente entre les requêtes des avocats et la convocation à l'audience du jeune se soit un peu réduit par rapport à 2023 (entre 3 mois pour certains, mais sans réponse + de 6 mois pour d'autres). Nous avons par ailleurs engagé un partenariat avec l'association L'avocat et l'Enfant qui organise des permanences mensuelles gratuites pour les MNA et prend en charge les recours éventuels.

Nous avons ainsi dirigé vers des avocats en 2024 six jeunes refusés par l'ASE qui, pour quatre d'entre eux, ont obtenu judiciairement une reprise en charge et poursuivent donc leur scolarité ou leur apprentissage tandis que quatre autres (dont deux jeunes filles, une première pour notre association) attendent encore une convocation au 31 décembre.

Malheureusement, la pratique montpelliéraine consistant à envoyer devant le Tribunal correctionnel des jeunes accusés d'avoir produit auprès de l'ASE des faux actes de naissance pour se faire passer pour mineurs n'a toujours pas cessé : nous avons ainsi accompagné trois jeunes dans ce type de procédure en 2024, l'un pour lequel le Tribunal correctionnel s'est déclaré incompétent reconnaissant ainsi indirectement sa minorité et qui poursuit donc son apprentissage ; l'autre en revanche condamné (6 mois de prison avec sursis), qui a fait appel mais a été exclu de l'ASE à la fin de son année scolaire en juin 2024, en dépit de l'absence de décision définitive.

Plusieurs jeunes ont été relaxés devant cette juridiction l'an dernier, dont deux sur demande du procureur puisqu'ils présentaient un passeport en règle. Malheureusement, sur une autre situation, le procureur a fait appel de la décision de relaxe du tribunal. L'ASE a préservé son placement en foyer tout au long de l'année 2024, mais la question de sa régularisation reste très problématique, la préfecture répondant que « si le procureur a fait appel, c'est qu'il a bonnes raisons, donc pas de rendez-vous ».

Nous avons accompagné en 2024 une procédure plutôt inhabituelle de convocation pour reconnaissance de culpabilité dans une situation où un jeune, d'abord prétendument mineur, a finalement avoué sa majorité. Comprenant néanmoins que son aveu empêchait logiquement pour lui tout espoir de régularisation, ce jeune a finalement décidé de ne pas comparaître et a quitté la ville.

Nous avons également accompagné en juin 2024 une procédure conduite devant le Juge des libertés de Perpignan puis en appel à Montpellier, qui a permis de faire cesser le placement au CRA de Perpignan d'un jeune que nous suivons depuis longtemps. Malheureusement, pour un autre, le placement en CRA a conduit à une expulsion dans son pays d'origine.

Sans surprise, le tribunal administratif de Montpellier et la Cour administrative de Toulouse ont rejeté les recours administratifs contre des OQTF associées à des refus de titre pour trois jeunes suivis par notre association en dépit de la relaxe au pénal de l'un d'entre eux, les deux autres n'ayant pas été mis en cause pénalement.

Deux recours pendants en 2024 devant la Cour de révision et de réexamen de la Cour de cassation, suivis par notre association, n'ont pas évolué au cours de l'année 2024, les délais étant de l'ordre de 4 à 5 ans devant cette juridiction. L'un des deux protagonistes a toutefois vu expertiser son passeport à la demande de la Commission d'instruction, le rapport d'expertise ayant conclu à son authenticité ; ce qui présage de la saisine de la Cour potentiellement en 2025. Mais un jeune adulte que nous accompagnons depuis sa sortie de prison en 2018 a terminé le processus et a été enfin été relaxé en octobre 2024 par la cour d'appel de Nîmes. Aux dernières nouvelles (mai 2025) il a enfin son titre de séjour !



# Prise en charge de la santé

Cette année, comme les précédentes, nous nous sommes mobilisés pour accompagner la santé des jeunes que nous rencontrons. Pour les exclus de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous vérifions que leurs droits à la sécurité sociale sont bien ouverts et nous renouvelons leur demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou d'Aide Médicale d'Etat (AME). C'est souvent très long, car dépendant d'une domiciliation au CCAS qui demande plusieurs mois (3 mois de présence à Montpellier, un mois de gestion du dossier...). C'est aussi très difficile de savoir où en est leur demande : au téléphone, le dossier est inexistant, ou nous recevons un courrier nous demandant un nouveau document, alors que la carte d'aide médicale est prête...

Le temps qu'ils voient leurs droits reconnus, nous les accompagnons à la PASS de l'hôpital Saint Éloi ou à Médecins du Monde, en particulier pour les soins dentaires. Cela permet de commencer des soins essentiels avant toute prise en charge.

Nous avons accompagné aussi des jeunes plus âgés sans titre de séjour, qui travaillent suffisamment pour dépasser le plafond de l'AME (10339€). Sans titre de séjour, pas de sécurité sociale ordinaire, mais si l'on gagne un peu trop, pas d'AME ! Ubuesque, et très difficile à gérer pour ceux qui ont des problèmes de santé. Il leur faudrait prendre des assurances privées, très chères, trop chères...

Nous avons accueilli et hébergé plusieurs jeunes avec des problématiques médicales un peu complexes : parasitoses, hépatites, problèmes articulaires, demandant des consultations hospitalières régulières. Cela paraît simple, mais s'agissant de mineurs, il faut prévoir les accompagnements, se confronter aux difficultés administratives car nous ne sommes pas responsables légaux... Un vrai casse-tête !

Le service médical du foyer de l'Enfance reste une ressource précieuse pour nous, malgré une réorganisation que nous ne comprenons pas toujours, que ce soit pour les jeunes toujours pris en charge ou pour ceux ayant été exclu de l'ASE. Les contacts sont faciles et leur coopération permet un meilleur accompagnement des jeunes.

Depuis septembre 2022, l'association RESF travaille avec un psychologue, disponible gratuitement pour les jeunes les mercredis après-midi. Nous y orientons donc les jeunes lorsqu'ils en ressentent le besoin et qu'ils le disent. C'est une nouvelle ressource bienvenue au vu de la saturation des dispositifs existants et des besoins. Nous constatons encore et toujours que certains des jeunes sont en grande difficulté psychologique du fait des différents traumatismes qu'ils ont subi ou subissent en France lorsqu'ils n'ont pas des conditions d'accueil au moins correctes, et pas d'espoir de les voir s'améliorer.

# Mise à l'abri, hébergement, logements

Le problème de l'hébergement s'est imposé à nous depuis 2022, en lien avec nos associations partenaires (RESF, Avec Toits) pour quelques jeunes non pris en charge ou exclus des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

De ce fait, comme dit en introduction, nous avons fait deux demandes de financement pour les hébergements, qui ont toutes deux été acceptées. Malheureusement, nous nous sommes confrontés à la difficulté de trouver des logements à Montpellier, d'autant que nous sommes passés après le rush des étudiants. Malgré l'aide du Groupe Foncier de France, nous avons dû attendre la fin de l'année pour loger des jeunes dans un appartement. Nous sommes aussi en contact avec Altemed, bailleur social de la métropole de Montpellier, qui nous a promis un ou deux logements en octobre... que nous n'avons toujours pas. Sans doute cela arrivera-t-il un jour...

Cela étant, nous avons de notre côté (MAJIE), avec l'aide de l'association Avec Toits, logé 17 jeunes cette année, soit en appartement, soit en hébergement solidaire, soit en colocation. En inter-associatif (avec RESF), le nombre de jeunes logés passe à une trentaine. Nous avons maintenu les réunions inter-associatives mensuelles pour discuter des situations, définir des priorités, affecter les jeunes sur des hébergements.

Lorsque nous recevons un jeune refusé par le département au premier entretien, nous regardons dans un premier temps s'il a des documents d'identité, s'il est hébergé par un ami, une relation... Parfois, nous lui proposons de tenter sa chance dans un autre département, ou, s'il n'a aucun document d'identité et semble avoir beaucoup plus de 18 ans, nous lui expliquons qu'il va se trouver partout dans une impasse et lui conseillons de changer de stratégie dans son parcours de migration... Quand les jeunes restent sur Montpellier, « s'accrochent » en venant pendant quelques semaines à la permanence, nous commençons à les mettre à l'abri : dans un premier temps, avec l'appui de Mas Cobado, collectif d'habitat qui nous propose des chambres pour une semaine renouvelable, ou chez un hébergeur solidaire. Cette période de transition nous permet d'observer le comportement du nouvel arrivant, de mieux comprendre sa situation, de voir s'il peut faire venir des documents d'identité par sa famille afin d'engager un recours auprès des juges pour enfants.

Nous agissons un peu différemment si le jeune est exclu après quelques mois ou semaines de mise à l'abri par le département à la suite d'une évaluation de minorité négative. Nous essayons de leur proposer dès leur exclusion une mise à l'abri, la procédure de recours semblant plus accessible et plus facile. Enfin, certains jeunes sont exclus de l'ASE après plusieurs années de prise en charge, du fait des refus de titre de séjour de la préfecture. Ceux-là ont parfois mais pas toujours des solutions chez

des amis, mais ces solutions sont fragiles, peu pérennes. Souvent ils sont en fin de formation, ou travaillent déjà, sans avoir le moyen de payer un loyer. Nous tentons de leur proposer un logement via la commission inter-associative, mais nous sommes souvent assez démunis.

L'appartement que nous louons est propre, clair, bien chauffé, et nous l'avons meublé du mieux que nous pouvions. L'éducateur (ou les stagiaires) y passe régulièrement pour vérifier qu'il est bien tenu, que les lits sont faits (les jeunes qui viennent de la rue ne savent pas utiliser les draps, couettes et oreillers), faire quelques courses, gérer le lavage du linge au Lavomatic proche, organiser des activités, jouer à des jeux de sociétés. Au fil du temps, nous leur proposons de plus en plus d'activités et de sorties. L'essentiel reste de réussir à les scolariser. Nous avons pu le faire à peu près durant le quatrième trimestre 2024, car c'est le moment où les établissements scolaires acceptent de recruter des élèves lorsqu'il leur reste des places. Plus l'année scolaire avance, plus c'est difficile, et il ne nous reste qu'à leur proposer de faire des stages de découverte professionnelle. C'est toujours intéressant, car cela leur permet de ne pas rester inactifs, de rencontrer des employeurs, de se tester à de nouvelles activités et obligations.

Les jeunes que nous logeons déposent avec l'aide des avocats partenaires des recours pour être enfin ou de nouveau pris en charge ou mis à l'abri (pour évaluation) par le département. Il y a donc pour les mineurs un turnover important, que ce soit dans l'appartement ou dans les hébergements solidaires.

Pour les majeurs sans titre de séjour, c'est plus compliqué, et nous privilégions des solutions de longue durée, au moins sur l'année scolaire. Ils peuvent être dans des appartements, dans des hébergements solidaires, dans des colocations, l'important étant qu'ils ne soient pas obligés de déménager trop souvent. Malheureusement, pour ces jeunes en attente de voir leur situation régularisée, rien ne bouge pendant longtemps, et certains sont contraints de rester dans cette situation de dépendance durant de longues années.

#### Recherches de logement pour les majeurs ayant un titre de séjour

Fortement incités par l'ASE à voler de leurs propres ailes dès qu'ils ont fini leur formation scolaire, beaucoup de jeunes ex-mineurs devenus majeurs nous ont sollicités en 2024 pour s'inscrire, comme recommandé par leurs éducateurs, sur le site de demande de logement social, démarche à effectuer en ligne sur internet et qui se révèle plutôt fastidieuse.

Comprenant assez vite qu'il y a peu de chance que cette demande aboutisse dans un délai rêvé et pressés par l'ASE de quitter leur hébergement collectif, nombreux sont ceux en 2024 qui sont revenus vers nous pour savoir « comment on fait pour trouver un appartement ? »

Cette demande d'assistance pédagogique s'est vite révélée très chronophage, entre les informations à donner sur des bailleurs possibles tels Habitat et Humanisme, Adoma, etc., l'apprentissage de ce qu'est une agence immobilière, une annonce immobilière, apprendre à la décoder, constituer un dossier à présenter, ce qu'est un garant personne physique (souvent réclamé), ce qu'est la garantie visale, chercher une co-location, comment et par qui assurer son logement, comment s'inscrire à la CAF et bénéficier éventuellement d'une APL, etc. C'est, pour certains jeunes, un véritable parcours du combattant qu'ils ont du mal à effectuer, très anxiogène et qui ressemble à une mauvaise course contre la montre quand ils voient la date limite fixée par l'ASE se rapprocher sans avoir trouvé. Cette recherche est d'autant plus délicate quand le jeune n'arrive pas à stabiliser dans le même temps ses revenus professionnels. La nécessité d'un accompagnement, même à distance, se révèle donc très importante à l'heure de ce changement. Mais quelle joie quand les jeunes annoncent enfin fièrement qu'ils ont trouvé un chez-eux et prennent ainsi leur envol !

## Personnel éducatif et stagiaires

### Recrutement d'un travailleur social :

Grâce à la subvention de la Fondation de France, nous avons pu cette année embaucher un travailleur social, essentiellement pour suivre la situation des mineurs, en particulier ceux qui sont hébergés. Le recrutement a été un moment compliqué : passer une annonce à France Travail, recevoir des dizaines de CV, certains très fantaisistes par rapport à l'annonce (secrétaires, chauffeurs...), sélectionner les candidats les plus susceptibles de correspondre, pas trop mais quand même suffisamment pour se laisser une possibilité de choix, définir des critères, réunir un « comité de sélection », trouver le temps pour recevoir... Le fait de ne proposer qu'un temps partiel nous a vraiment mis en difficulté, au moins une candidate qui nous avait vraiment intéressés ayant renoncé pour cela. Nous avons quand même pu en octobre recruter une animatrice très intéressée et intéressante, qui n'est pas restée car elle s'est vue proposer une formation qu'elle attendait... Tout est à recommencer !

Heureusement, un éducateur que nous connaissions depuis longtemps, qui connaît très bien la problématique des jeunes étrangers isolés et qui se trouvait en fin de contrat a postulé en fin d'année. Nous avons toutefois dû attendre un peu qu'il termine son contrat...

### Stagiaires :

Nous avons accueilli plusieurs stagiaires cette année.

Au mois de juin, Frédéric Viode, un jeune étudiant de l'institut d'études politiques de Paris est venu faire un stage de 140 heures de « mise en situation professionnelle ». Très actif, il nous a bien aidés,

que ce soit pour l'accompagnement dans les démarches des jeunes (accompagnement au département, à la TAM pour les cartes de bus, à la mairie pour les cartes été jeunes...), pour la communication de l'association au moment de l'assemblée générale, pour la mise en place d'outils pour les recherches de financements. Ça a été aussi un beau moment de rencontre avec les jeunes.

A la rentrée, nous avons accueilli une étudiante en 1ère année de Master en intervention et développement social à l'université Paul Valéry pour un stage en alternance cette année, qui se poursuivra sur 2025-2026 en apprentissage. Du sang neuf, beaucoup d'enthousiasme et une bonne connaissance du public que nous accompagnons. Julia Fourot est très efficace dans toutes les situations et entretient de très bonnes relations avec les jeunes. Elle maîtrise bien tous les outils informatiques, ce qui va nous aider à moderniser notre suivi des jeunes.

A la Toussaint, Céline Whanara, étudiante de première année à l'IRTS, originaire de Nouvelle Calédonie, nous a rejoints pour son date de découverte. Céline découvrait la France métropolitaine et le travail social, mais nous n'avons pas toujours bien réalisé cette difficulté tellement elle s'est très bien intégrée à l'équipe et a facilement compris les enjeux des situations que nous rencontrons.

## Partenariats

L'hébergement comme l'accompagnement des jeunes sont des questions qui concernent de nombreuses associations et qui demandent une grande complémentarité entre associations. Nous avons donc de nombreuses collaborations avec le **Réseau Education Sans Frontières** et l'association **Solidarité RESF 34**, ainsi qu'avec l'association **Avec Toits** pour l'hébergement et tout ce qui en dépend (alimentation, hygiène...), et pour le suivi des démarches administratives et juridiques.

Nous avons aussi eu plusieurs rencontres avec l'association **Quatorze** et la **Fondation Abbé Pierre** impliquées dans le logement des adultes, qui, dans le cadre de commodat passé avec Avec Toits, avaient l'an passé hébergé plusieurs jeunes pendant plusieurs mois.

La Fondation Abbé Pierre a continué à nous aider cette année en nous octroyant des carnets de tickets service à destination des jeunes hébergés ou en difficultés ponctuelle

Nous avons grâce à un financement FDVA pu profiter de séances d'analyse de pratiques au Centre Frantz Fanon. Les avis ont été partagés sur l'utilité du dispositif... Ces séances nous ont quand même certainement aidés dans des moments difficiles avec des jeunes, à mieux nous comprendre et à mieux gérer nos différences de perception des situations. Merci à Clarisse !

## Avec l'Institut régional de travail social :

Comme l'an passé, nous avons participé à plusieurs actions de formation auprès des étudiants de l'IRTS de Montpellier sur la problématique des MNA auprès de différents groupes, conseillers en éducation sociale et familiale, éducateurs spécialisés ou assistants sociaux. La rencontre avec les futurs professionnels est toujours intéressante. On les sent très impliqués et curieux de notre expérience concrète auprès de jeunes qu'ils côtoieront par la suite.

## Avec la mairie de Montpellier :

Nous avons participé aux réunions de mise en place des parrainages républicains, qui permettent à des personnes exilées d'être soutenues, parfois même accompagnées, dans leurs démarches d'accès aux droits, par des élus et des personnes de la société civile proposées par le ville. En 2023, nous notons que certains parrainages avaient bien fonctionné, voire très bien, les jeunes ayant été très soutenus par leurs parrains-marraines. Pour d'autres, la relation ne s'est pas installée. Manque de temps, de compréhension des enjeux ? Nous avons pourtant souhaité continuer cette expérience, et en fin d'année trois jeunes accompagnés par l'association ont été parrainés. Même constat en ce mois de mai : pour certains, ça marche, pour d'autres non. Cela permet quand même de faire des rencontres intéressantes avec d'autres personnes bénévoles, de « profiter » de leurs expériences et de leurs réseaux.



Comme les années précédentes, nous avons profité de la foire aux associations organisée par la Mairie de Montpellier pour présenter nos actions et si possible y intéresser de nouveaux bénévoles. Merci aussi au site de la Foire aux associations qui au fil de l'année nous envoie des propositions de bénévolat et parfois des appels au secours.

# Remerciements

Nous remercions bien sûr toutes les associations partenaires, toutes celles qui nous ont aidés ou hébergés : Yéobi, Quatorze, la Fondation Abbé Pierre, ainsi que toutes les associations et administrations qui nous ont fait confiance et participent par leurs financements à nos actions (la Mairie de Montpellier, la Fondation de France, la Fondation Riace), sans oublier toutes les personnes ou groupes qui, par leur participation financière ou leur implication personnelle, nous ont permis de mettre des jeunes à l'abri le temps de leur scolarité cette année.



*Merci aussi à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie, de notre part, mais aussi de la part de tous les jeunes que nous accompagnons au quotidien ou ponctuellement !*

*Merci à tous !*

*Le bureau de l'association MAJIE*

contact@majie.org  
07 58 38 32 46  
28, rue du Faubourg Boutonnet  
34000 MONTPELLIER